

1.18 Niveau de vie et pauvreté par région

En 2015, le **niveau de vie médian** de la France métropolitaine, la Martinique et La Réunion s'établit à 20 490 euros par an selon la source **Filosofi** (Fichier localisé social et fiscal). Seules deux régions se situent nettement au-dessus de cette médiane : l'Île-de-France avec plus de 22 600 euros et la région Auvergne-Rhône-Alpes avec plus de 21 200 euros. Le Centre-Val de Loire, le Grand Est et la Bretagne restent très proches de cette médiane avec des niveaux compris entre 20 490 et 20 510 euros. À l'opposé, les niveaux de vie médians régionaux les plus faibles sont ceux de La Réunion et de la Martinique, qui sont respectivement inférieurs de 30 % et de 19 % à la médiane nationale, ainsi que ceux des Hauts-de-France et de la Corse, inférieurs respectivement de 7 % et 6 %. Ces écarts renvoient en partie aux différences de composition des populations des régions selon l'activité, la catégorie socio-professionnelle, le niveau de diplôme ou l'âge. Par exemple, la Martinique compte plus de chômeurs, de retraités, d'ouvriers et moins de cadres que l'Île-de-France.

Les régions se différencient également par un éventail de niveaux de vie plus ou moins large. Ainsi, dans cinq régions, les disparités, mesurées par le **rapport interdécile**, sont supérieures à la référence nationale : la Martinique, La Réunion, l'Île-de-France et dans une moindre mesure la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et la Corse. En Île-de-France, le niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus aisées (9^e **décile**) est 4,5 fois supérieur au niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes (1^{er} **décile**). Cela tient surtout aux revenus des 10 % les plus aisés puisqu'en 2015, ils disposent d'un niveau de vie de 46 300 euros contre 37 580 euros pour la France. En PACA, en Corse et dans les

deux DROM, les inégalités tiennent plus aux moindres niveaux de vie des personnes les plus modestes. À l'opposé, les rapports interdéciles sont les plus faibles dans les Pays de la Loire et la Bretagne. Les inégalités sont plus marquées en Île-de-France et dans les deux DROM lorsqu'on compare la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % les plus aisés à celle détenue par les 20 % les plus modestes. Le rapport s'élève à 6,0 en Île-de-France, contre 4,5 pour l'ensemble du territoire. Au contraire, cet indicateur d'inégalités est plus bas dans les Pays de la Loire et la Bretagne.

Ces disparités régionales de niveau de vie se traduisent aussi par des différences importantes de **taux de pauvreté** monétaire. En France métropolitaine, il varie de 11,2 % à 19,8 % selon les régions. Avec un taux de pauvreté égal à 11,2 %, les Pays de la Loire et la Bretagne sont les moins concernés. La Corse (19,8 %), les Hauts-de-France (18,6 %) et, dans une moindre mesure, la région PACA (17,4 %) et l'Occitanie (17,2 %) sont des territoires plus pauvres que la moyenne. Mais ces proportions restent faibles par rapport à celles mesurées dans les DROM : la pauvreté monétaire touche 30,9 % des personnes en Martinique et 40,4 % à La Réunion.

Les statistiques régionales peuvent cacher de fortes disparités départementales. Si, avec les Hauts-de-Seine et Paris, l'Île-de-France comprend les départements bénéficiant des plus hauts niveaux de vie, la Seine-Saint-Denis présente, elle, le plus bas niveau de vie médian (16 760 euros) des départements métropolitains et le taux de pauvreté le plus élevé (29,0 %). De même, dans les Pays de la Loire, le niveau de vie médian et le 9^e décile de la Loire-Atlantique sont nettement supérieurs à ceux des autres départements de la région. ■

Définitions

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. Ce seuil est calculé au niveau de la France métropolitaine : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes. Voir *annexe Glossaire*.

Dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) : voir *annexe Sources et méthodes*.

Niveau de vie, médiane, rapport interdécile, déciles, ratio (100-S80)/S20 : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Transferts sociaux versés aux ménages : des effets différenciés selon les territoires », *Insee Focus* n° 97, novembre 2017.
- « Les niveaux de vie en 2015 », *Insee Première* n° 1665, septembre 2017.
- Revenus et pauvreté des ménages en 2014*, dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), base de données, *insee.fr*, septembre 2017.

Niveau de vie et pauvreté par région 1.18

1. Niveau de vie et pauvreté par région en 2015

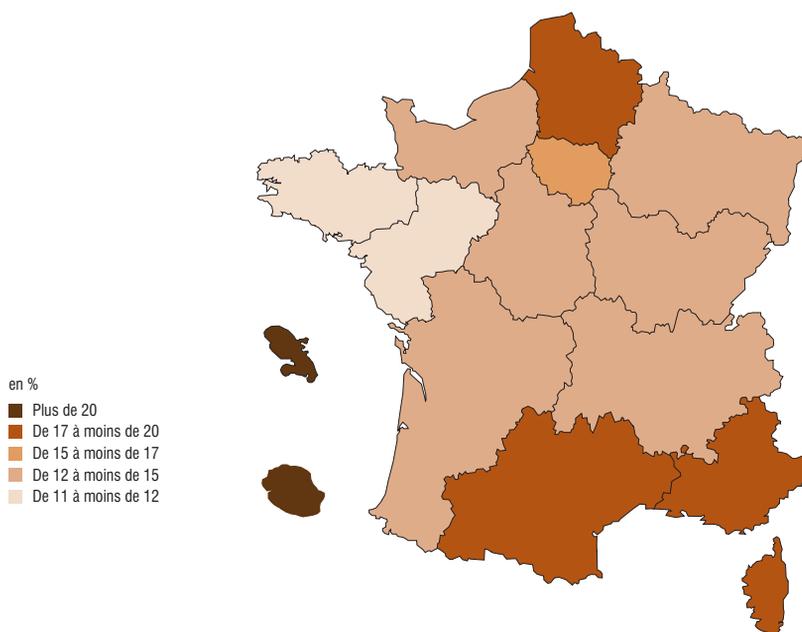
en euros

	Niveaux de vie				Rapport inter-décile (D9/D1)	Ratio (100-S80)/S20	Taux de pauvreté (en %)
	Moyen	Médian	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)			
Auvergne-Rhône-Alpes	24 260	21 230	11 370	38 710	3,4	4,3	12,8
Bourgogne-Franche-Comté	22 540	20 340	11 320	35 000	3,1	3,8	13,2
Bretagne	22 590	20 510	11 920	34 340	2,9	3,5	11,2
Centre-Val de Loire	22 530	20 490	11 280	34 620	3,1	3,7	13,2
Corse	21 860	19 250	9 630	35 430	3,7	4,7	19,8
Grand Est	23 070	20 500	10 840	36 590	3,4	4,2	14,6
Hauts-de-France	21 220	18 980	10 100	33 320	3,3	4,0	18,6
Île-de-France	27 370	22 640	10 240	46 300	4,5	6,0	15,9
La Réunion ¹	18 490	14 260	7 330	34 550	4,7	5,9	40,4
Martinique ¹	20 060	16 650	8 020	35 650	4,4	5,6	30,9
Normandie	22 140	20 090	11 100	33 990	3,1	3,7	13,9
Nouvelle-Aquitaine	22 420	20 150	11 120	34 860	3,1	3,9	13,7
Occitanie	22 020	19 670	10 170	35 080	3,4	4,2	17,2
Pays de la Loire	22 430	20 390	11 930	33 810	2,8	3,5	11,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	23 050	20 270	10 010	37 460	3,7	4,7	17,4
Ensemble	23 460	20 490	10 610	37 580	3,5	4,5	15,3

1. Le revenu de solidarité (RSO) propre à l'outre-mer n'est pas pris en compte, ce qui peut amener à sous-estimer le premier décile de niveau de vie.
 Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015.

2. Taux de pauvreté par région en 2015



© IGN – Insee 2015

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015.